



Licenciement, démission, fin de contrat ?

Par **salarié59**, le **23/02/2012 à 14:57**

Bonjour,rnrnJ'ai signé un contrat de travail CUI le 16/02/2011, pour 6 mois renouveler 6 mois soit jusqu'au 15/02/2012 inclus. rnL'employeur m'a renvoyé chez moi le 31/10/2011 après un AT, car il estimé que je n'étais pas en état de travailler et que je devais me faire soigner (je précise que cette entreprise travail avec le plomb et ne m'a jamais fait de visite médical), après plusieurs tentative de communication avec mon employeur afin de faire une rupture conventionnel, suite au problème rencontré (fait travailler sous la pluie sur échafaudage, me traite de drogué, ...), mais il ne voulais qu'une chose que je démissionne, du fait j'ai attendu la fin de mon contrat, mais surprise le 15/02/2012 je recois un Recommandé AR daté du 10 février, en me demandant de justifier de mon absence depuis le 1er novembre. rnDonc je souhaiterais savoir ce que je dois faire pour pouvoir recevoir ma feuille employeur et mon solde de tout compte afin de pouvoir m'inscrire à l' anpe, car cela fait 4 mois que l'on m'avance mais frais, peux-t-il attendre aussi longtemps ?rnSi quelqu'un peut m'aider, d'avance merci, je ne sais plus quoi faire.

Par **pat76**, le **23/02/2012 à 18:14**

BonjourrnrnA quelle date avez vous eu votre accident de travail?rnrnCombien de temps êtes-vous resté en arrêt?rnrnLorsque votre employeur vous a dit de retourner chez-vous, il ne vous l'a pas indiqué par écrit?rnrnPour les documents c'est à vous d'allez les chercher à l'entreprise.rnrnL'employeur n'a aucune obligation de vous les envoyer il doit juste les tenir à votre disposition.

Par **salarié59**, le **23/02/2012** à **20:39**

J'étais en arrêt 4 semaines, malheureusement je l'ai appris trop tard qu'il fallait un écrit, l'échange à eu lieu un matin alors que je venait d'arriver, dans son bureaux rien qu'a deux et sans écrit.rnrnMais en sachant que mon contrat et officiellement arrêté peux-t-il encore me licencié pour abandon de poste.

Par **pat76**, le **24/02/2012** à **13:39**

BonjourrnrnVous avez eu une visite médicale de reprise à la médecine du travail après la fin de votre arrêt pour accident du travail?